



## Pollution par le plancher

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 10 mars 2004

---

Mon lieu d'habitation est aussi mon lieu de travail.

Comment faire constater les nuisances quotidiennes que je subis occasionnées par le passage de la fumée par le plancher ?

**Réponse :**

Consultez la partie habitation privée des conditions d'application des lois qui protègent contre le tabagisme.